



# Association de Judo & Ju-Jitsu Valais Walliser Judo und Ju-Jitsu Verband

<http://www.ajjv.ch>

---

## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT VALAISAN INDIVIDUEL (CVI)

### **1. Champ d'application**

Ce règlement contient les dispositions générales du championnat valaisan individuel (CVI).

### **2. Organisation**

- 2.1. L'association de Judo & Ju-Jitsu Valais (AJJV) organise chaque année un championnat valaisan individuel (CVI) en collaboration avec un club de l'association et la Commission Technique (CT).
- 2.2. Chaque club ou école faisant partie de l'AJJV et membre de la FSJ doit, sauf empêchement majeur, organiser les CVI selon un tournoi coutumier.
- 2.3. En cas d'empêchement, des arrangements entre clubs sont possibles (intéversion de clubs).
- 2.4. L'AG de l'AJJV désigne chaque année le club organisateur.
- 2.5. L'organisation des CVI est gérée par ce comité qui est formé de membres de différents clubs, deux membres du club organisateur et du responsable de la CT la Commission Technique et le club organisateur selon le cahier des charges décrit aux chapitres 11 et 12 de ce règlement.
- 2.6. Toutes réclamations d'ordre organisationnel sont à faire auprès du club organisateur et toutes réclamations d'ordre technique concernent de la CT.
- 2.7. Les CVI se déroulent, en principe, lors du dernier trimestre de l'année.
- 2.8. Conjointement aux CVI, le club organisateur et la Commission Technique mettent sur pied une joute pour Ecoliers débutants dont les modalités sont définies dans l'annexe 1 du présent règlement.

### **3. CONDITION DE PARTICIPATION**

- 3.1. Tous les judokas licenciés dans un club/école valaisan peuvent participer au CVI. Pour les catégories Elite (H + D) et Open (H + D), il est demandé un délai d'un mois au minimum.

#### 4. INSCRIPTIONS / FINANCES

- 4.1. Les inscriptions se font sur place. Les combattants achètent une carte à la caisse avant de se rendre à la pesée.
- 4.2. La finance d'inscription s'élève à CHF 15.- par combattant et à CHF 5.- par catégorie supplémentaire.
- 4.3. Les catégories Open sont gratuites si les combattants ont déjà combattu dans leur catégorie. Le combattant qui ne fait que l'Open s'acquittera de la finance de CHF 15.

#### 5. CATEGORIES D'AGE ET POIDS

Ecoliers C (H+D)	U11	-22	-24	-26	-28	-30	-33	-36	+36
Ecoliers B (H+D)	U13	-26	-28	-30	-33	-36	-40	-45	+45
Ecoliers A	U15	Léger	Moyen	Mi-lourd	Lourd				
Ecolières A	U15	Léger	Moyen	Mi-lourd	Lourd				
Espoirs H	U18	Léger	Moyen	Lourd					
Espoirs D	U18	Léger	Moyen	Lourd					
Juniors H	U21	Léger	Moyen	Lourd					
Elites H	dès 18 ans	Léger	Moyen	Lourd					
Elites D + Jun. D	dès 18 ans	Léger	Moyen	Lourd					
Open H+D	dès 18 ans	Homme	Dame						

- 5.2. En cas d'un nombre suffisant de participants, les catégories seront adaptées en fonction du règlement de la FSJ.
- 5.3. Les catégories débutants et écoliers c ne peuvent combattre que dans une seule catégorie.
- 5.4. Les coachs/entraîneurs sont responsables du niveau de leurs combattants.
- 5.5. Si un écolier ou une fille se retrouve seul(e) dans une catégorie, il (elle) pourra combattre dans la catégorie inférieure, si la différence de poids ne dépasse pas les 2 Kg. Il (elle) passera dans la catégorie supérieure si la différence de poids dépasse les 2 Kg.
- 5.6. En cas d'impossibilité de combat, il (elle) sera déclaré champion valaisan sans combattre.
- 5.7. Selon ce qu'autorise la FSJ, sous la responsabilité du coach et des parents, les Ecoliers B sont autorisés à combattre respectivement avec les Ecolières A ou les Ecoliers A. De même, sous la responsabilité des coachs et des parents, les écoliers A et les écolières A peuvent combattre dans les catégories Espoirs, respectivement H ou F.
- 5.8. Les Espoirs H peuvent combattre en Juniors H. Les Juniors H peuvent combattre en

Elite H et en Open H.

- 5.9. Les Espoirs Filles U18 ne sont pas autorisée à Combattre ni en dames ni en Open.
- 5.10. Les Débutant (U12) s'ils sont qualifiés comme tels par leur coach ne sont donc pas autorisés à combattre dans le championnat Valaisan officiel. La Joute pour débutant est à part du CVI uniquement pour les combattants sans expérience.

## **6. SYSTEME DE COMPETITION**

- 6.1. Le tirage du tableau peut se faire soit de manière électronique (programme), soit à la main.
- 6.2. Pour débiter, le système en Poule puis les deux premiers de chaque poule terminent en tableau Brésil sans repêchage. Au cas où un combattant devrait sauter un tour, les premiers de poule seront favorisés. Au minimum trois combats si possible.
- 6.3. En cas d'égalité dans les poules, les finalistes seront désignés premièrement par les points victoires, deuxièmement par les points valeurs et troisièmement par confrontation directe. S'il y a toujours égalité, il y aura un ou des matchs de barrage.

## **7. DUREE DES COMBATS**

- 7.1. Eliminatoires et Finales:

Ecoliers C	2 min
Ecoliers B	3 min
Ecoliers et Ecolières A	3 min
Espoirs H+F et Juniors	4 min
Elite (D+H)	5 min
Open (D+H)	5 min

- 7.2. Possibilité de prolongation des combats pour toutes les catégories.
- 7.3. En cas d'égalité en fin de combat, la règle du golden score sera appliquée, sauf pour les débutants. En cas d'égalité au terme de la prolongation, la victoire sera attribuée par décision du ou des arbitres sur la base de la prolongation.

## **8. PESEE**

- 8.1. La pesée sera effectuée avant le début des combats.
- 8.2. Aucune tolérance de poids n'est admise.
- 8.3. Ne seront admises que les balances médicales.
- 8.4. Les combattants qui ne se présentent pas pour la pesée à l'heure précise sont éliminés.

## **9. RECOMPENSES**

- 9.1. Il sera attribué une médaille d'or (et un titre de champion valaisan), une médaille d'argent, deux médailles de bronze et deux trophées Open.

## **10. ARBITRAGE**

- 10.1. Les règles d'arbitrage édictées par la FSJ seront appliquées.
- 10.2. Pour les écoliers C et B, l'arbitrage se doit d'être éducatif, cela signifie que les arbitres devront porter une attention particulière à la compréhension du système de compétition et à la pratique d'un judo positif, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'avertissement mais que les avertissement arriveront après une explication verbale préalable et seront expliqués aux combattants.
- 10.3. La commission technique devra en informer l'arbitre avant le début de la compétition.
- 10.4. Nombre d'arbitres: un pour les éliminatoires et trois pour les finales.
- 10.5. Tous les arbitres devront être licenciés, ils ne pourront pas arbitrer des combattants de leur club/école lors des finales comme arbitre central s'ils ont leur licence en Valais.

## **11. RESPONSABILITES DU CLUB ORGANISATEUR**

- 11.1. le Comité d'Organisation a la charge de tout ce qui concerne l'organisation logistique des CVI
- 11.2. Réservation de la salle
- 11.3. Convocation des samaritains
- 11.4. Information à l'hôpital et à l'ambulance
- 11.5. Gestion de la cantine
- 11.6. Mise en place d'une table centrale
- 11.7. Mise en place d'au moins deux tables complètes avec tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la compétition
- 11.8. Mise à disposition d'au moins deux surfaces de tatamis (7x7)
- 11.9. Deux balances médicales pour la pesée disposées dans deux locaux séparés
- 11.10. l'organisateur peut demander aux autres clubs de l'AJJV de mettre à disposition deux personnes par club pour le travail aux tables de compétition

## **12. RESPONSABILITES DE LA COMMISSION TECHNIQUE**

- 12.1. La Commission Technique a la responsabilité de tout ce qui est technique dans l'organisation du CVI
- 12.2. Supervise les pesées et compose les feuilles de combat/tirage au sort
- 12.3. Etablissement du classement
- 12.4. Contrôle le bon déroulement de la compétition
- 12.5. Règle tous les litiges qui peuvent apparaître lors du Championnat en séance de tous ses membres présents en conformité aux règlements en vigueur (cantonaux ou nationaux) sans appel.

## **13. RESPONSABILITES DE L'AJJV**

- 13.1. Convocation des combattants par l'intermédiaire des clubs selon règlements en vigueur

- 13.2. Convocation des arbitres et paiement des arbitres
- 13.3. Commande et paiement des médailles/trophées
- 13.4. Encaissement des frais d'inscription
- 13.5. Mise à disposition des tatamis. Par contre, le transport est à la charge du club organisateur. En cas de dégâts, le club organisateur est responsable et s'engage à assumer les frais

#### **14. RESPONSABILITES DES COMBATTANTS ET DES COACHS**

- 14.1. Respect de l'adversaire
- 14.2. Respect des arbitres, des règles d'arbitrage et des règlements du département championnat de la FSJ
- 14.3. Les coachs sont responsables de la tenue et du comportement de leurs combattants
- 14.4. Seul le combattant appelé en premier peut combattre avec un judogi bleu
- 14.5. Chaque combattant est responsable de son assurance

#### **15. DIVERS**

- 15.1. L'AJJV, le club organisateur et la Commission Technique déclinent toutes responsabilités en cas d'accident
- 15.2. Toute modification du présent règlement se fera uniquement lors de l'AG de l'AJJV
- 15.3. Le présent règlement remplace tous les règlements précédents

#### **16. DISPOSITIONS FINALES ET ENTRÉE EN VIGUEUR.**

**Le présent règlement a été modifié et accepté lors de l'AG du 22 mars 2013**

Il entre donc en vigueur à cette date et rend caducs tous les règlements, compléments et annexes antérieur.

Le Président : Claudio Cerigioni

Le Vice-Président : Fabrice Beney

Le resp. de la CT : Alexandre Buratti